



Agenda 2017- 2018

Vendredi 8 décembre	Animations Téléthon
Samedi 9 décembre	
Vendredi 22 décembre	Fête de Noël des écoles
Samedi 13 janvier	Assemblée générale de l'UNC
Dimanche 14 janvier	Cérémonie des vœux et remise des prix du concours des maisons fleuries
Samedi 27 janvier	Banquet des Chapellois
Samedi 3 février	Assemblée générale et buffet campagnard Les Amis de la Gaieté Chapelloise
Vendredi 23 mars	Printemps des musiciens Ecole de musique du Grand Ligueillois
Dimanche 8 avril	Loto de l'UNC
Dimanche 22 avril	Loto du Club de l'Automne Rose
Dimanche 27 mai	Brocante et randonnées Expositions à la salle Jeanne d'Arc
Samedi 30 juin	Kermesse des écoles
Samedi 14 juillet	Repas champêtre et animations au stade
Samedi 4 août	Concours de boules
Dimanche 9 septembre	Course de caisses à savon (au lieu-dit La Grosselière)

Job Touraine

JobTouraine.fr, le site de rencontres pour l'emploi en Touraine !
Vous êtes à la recherche d'un emploi ? d'un salarié pour votre entreprise ? La solution : JobTouraine.fr !

Développé par le conseil départemental, ce site met en relation les demandeurs d'emploi et les recruteurs d'Indre-et-Loire.

Mairie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin
 2 place Jasnin ☎ 02.47.59.62.13
<http://www.la-chapelleblanche-saintmartin.fr/>
mairie37057@wanadoo.fr



Lettre d'information n°9 – Décembre 2017

Mes démarches en préfecture



Les usagers effectueront désormais leurs démarches en ligne concernant les permis de conduire et les cartes grises.

Depuis le 16 octobre 2017, aucun dossier de demande de permis de conduire ou de carte grise ne sera pris en charge par la préfecture.

Toutes les démarches s'effectueront exclusivement via Internet.

Rendez-vous sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> pour ce qui concerne les démarches liées au certificat d'immatriculation (duplicata, déclaration de cession, changement d'adresse, changement de titulaire...)

Rendez-vous sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> pour ce qui concerne les démarches liées au permis de conduire (duplicata, extension, validation d'un diplôme professionnel, conversion d'un brevet militaire, renouvellement de permis suite à avis médical ...)

Pour les certificats d'immatriculation, il est rappelé que les démarches peuvent également être effectuées directement par un professionnel de l'automobile habilité.

Pour les permis de conduire, les auto-écoles peuvent aussi vous accompagner dans vos démarches (inscription, délivrance 1^{er} permis, extension).

À noter également que les rendez-vous pour la commission médicale seront pris directement par les usagers sur le site de la préfecture d'Indre-et-Loire.

En cas d'impossibilité d'accès à internet, quatre points numériques sont présents à la préfecture (15 rue Bernard Palissy à Tours) afin de permettre aux usagers de réaliser leurs opérations avec le soutien d'un médiateur numérique.

Pour réaliser vos démarches : un ordinateur portable avec un accès à internet est disponible en mairie.



Nouveaux arrivants : inscriptions sur les listes électorales 2018

Pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2017.

Votre inscription peut se faire en mairie ou sur le site : servicepublic.fr

Une permanence aura lieu à la mairie le **samedi 30 décembre 2017 de 9 h à 11 h.**

Le PACS : nouveautés

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les conclusions de PACS ne peuvent plus être enregistrées au tribunal.

Si vous souhaitez conclure un PACS, vous devez vous adresser :
à la mairie (prise de rendez-vous obligatoire)
ou à un notaire (de votre choix)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : service public – rubrique : famille

Aménagement du centre-bourg

La première tranche des travaux d'aménagement du centre-bourg est terminée : agencement du parking de la salle des fêtes, réalisation de plateaux surélevés et de chicanes.

Concernant le parking de la salle des fêtes : une dizaine de places de stationnement est actuellement inutilisable en attendant que la structure engazonnée, demandée par l'architecte des bâtiments de France, soit poussée et stabilisée.

Suite à cet aménagement, la circulation et le stationnement sont réglementés de la façon suivante :

- création d'une zone "30" dans le bourg : rue Dangé d'Orsay, rue des Fontaines, route de la Liberté et rue Rabelais
- stationnement des véhicules légers et poids lourds interdit en dehors des emplacements marqués au sol
- zone bleue devant la boulangerie : la durée du stationnement des véhicules est limitée à 15 min entre 7 h 30 et 13 h et entre 16 h et 19 h tous les jours, sauf les lundis et dimanches après-midi
- circulation par alternat rue Dangé d'Orsay et rue des Fontaines avec l'installation de chicanes comprenant des places de stationnement



Déchets ménagers

À compter de janvier 2018, la communauté de communes a fait le choix de ne plus distribuer de sacs poubelles noirs.

Les sacs jaunes continueront à être fournis gratuitement (distribution en mairie).

Pour faciliter la collecte des déchets, vous pouvez commander des bacs roulants : bon de commande disponible en mairie ou sur le site :

<http://www.lochessudtouraine.com/commander-bacs-roulants-composteurs/>

Les conteneurs à verres, papiers et le dépôt de vêtements (situés à la salle des fêtes) ont été déplacés définitivement rue des Fontaines.

Cela s'est passé à La Chapelle-Blanche

La Chasse aux sorcières - 28 octobre



Cérémonie du 11 novembre et repas des aînés

